



Berne,

Aux membres des Commissions des finances

Note d'information

Extrapolation de septembre 2022: le déficit de financement se confirme

1 Légère amélioration du résultat par rapport à l'extrapolation de juin

Sur la base des informations disponibles à la fin septembre 2022, la Confédération s'attend à un *déficit de financement* de 4,1 milliards pour l'exercice 2022. Par rapport à l'extrapolation de juin, une amélioration du résultat de 0,9 milliard peut être constatée, car les dépenses extraordinaires ont été revues à la baisse (- 1,3 milliard).

La Confédération table sur un excédent de financement dans le *budget ordinaire* de 0,4 milliard, en légère baisse par rapport à l'extrapolation de juin (0,6 milliard). Ce recul résulte essentiellement de la hausse prévue des dépenses ordinaires (+ 0,4 milliard). Les exigences du frein à l'endettement sont respectées. Sur la base du facteur conjoncturel calculé en juin¹ (1,013), un déficit de financement conjoncturel de 1,0 milliard serait autorisé. En l'état actuel des connaissances, cet objectif sera dépassé de 1,4 milliard. L'excédent structurel de financement sera utilisé pour réduire l'endettement dû au coronavirus pour la première fois dans le cadre du compte 2022 (voir ch. 6).

Tableau 1: compte de financement 2022 – extrapolation au 30 septembre 2022

En milliards de francs	B 2022	Extrap. juin	Extrap. sept.	Différence sept.-B	Différence sept.-juin
Recettes ordinaires	77,1	77,9	78,0	+0,9	+0,1
Recettes fiscales	73,1	73,8	73,9	+0,8	+0,1
Recettes non fiscales	4,1	4,1	4,1	+0,0	+0,0
Dépenses ordinaires	77,7	77,2	77,6	-0,1	+0,4
Dépenses courantes	66,1	65,5	66,5	0,4	1,0
Dépenses d'investissement	11,6	11,7	11,1	-0,6	-0,6
Solde de financement ordinaire	-0,6	+0,7	+0,4	+1,0	-0,4
Recettes extraordinaires	1,5	1,6	1,6	+0,1	-0,1
Dépenses extraordinaires	3,3	7,4	6,1	+2,8	-1,3
Solde de financement	-2,3	-5,0	-4,1	-1,8	+0,9

* Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

¹En raison de la révision partielle extraordinaire de des comptes nationaux, le facteur conjoncturel basé sur les données les plus récentes ne sera disponible qu'en novembre.



Les *dépenses extraordinaires* sont dues en partie aux mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19. Un montant de 9,1 milliards était autorisé à ce titre en 2022. Selon les estimations actuelles, les dépenses effectives s'élèvent à 5,3 milliards. Lors de la session d'automne, le Parlement a adopté un montant de 4,0 milliards en faveur du mécanisme de sauvetage du secteur de l'électricité. En principe, le prêt visant à garantir les liquidités de Axpo Holding AG ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget de la Confédération. Enfin, le Conseil fédéral a sollicité par la voie du supplément II un montant de 0,9 milliard en faveur des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. À l'heure actuelle, les dépenses à ce titre sont estimées à 0,8 milliard. Au total, les dépenses extraordinaires devraient s'élever à 6,1 milliards (voir ch. 6).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Les chiffres pouvant toutefois varier fortement d'un mois à l'autre, l'extrapolation reste entourée d'une grande incertitude. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2022 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2023 par le Parlement.

2 Bases de l'extrapolation

Le 26 octobre 2022, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des neuf premiers mois de l'année en cours et un aperçu du résultat attendu pour le compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à la fin septembre. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément sur la base des rentrées fiscales enregistrées à la fin septembre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparées aux données empiriques des années précédentes. En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'impôt anticipé. Son produit se fonde sur l'estimation pour 2022, qui sert de base au budget 2023. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation s'appuie, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et les baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur les estimations basées sur les résultats des dernières années.

3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Tableau 2: paramètres macroéconomiques 2022

Variation en %	Budget 2022 18.8.2021	Groupe d'experts 15.6.2022	Groupe d'experts 20.9.2022
PIB nominal	3,8	5,1	5,0
PIB réel	3,3	2,6	2,0
Renchérissement (IPC)	0,5	2,5	3,0

Le groupe d'experts chargé d'établir des prévisions conjoncturelles pour le compte de la Confédération a publié ses prévisions le 20 septembre 2022 et a nettement réduit



sa prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel à 2,0 % (contre 2,6 % en juin). Parallèlement, l'estimation du renchérissement a été relevée à 3,0 % (contre 2,5 % en juin). Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le taux de croissance du PIB nominal, estimé à 5,0 %, ne varie guère par rapport aux prévisions de juin (5,1 %).

4 Estimation des recettes ordinaires

Le montant des recettes ordinaires devrait être légèrement supérieur à celui estimé en juin (+ 77 millions). En effet, les recettes provenant des *droits de timbre* continuent à évoluer de manière analogue à celle de l'année précédente. L'estimation a donc été revue à la hausse (+ 80 millions) par rapport à l'extrapolation de juin. Elle dépasse ainsi nettement le montant budgétisé (2,45 milliards au lieu de 2,075 milliards).

Les estimations suivantes restent inchangées par rapport à l'extrapolation de juin:

- L'estimation du produit de l'*impôt fédéral direct* s'élève à 26,4 milliards. Une hausse des recettes d'un montant de 139 millions (+ 0,5 %) est attendue par rapport aux prévisions du budget.
- En ce qui concerne la *TVA*, un produit de 24,6 milliards est attendu. L'estimation avait été revue nettement à la hausse lors de l'extrapolation de juin (+ 1,1 milliard, soit + 4,7 %) en considération de l'accélération escomptée de la croissance économique nominale (5,1 % en juin contre 3,8 % au budget) et des montants effectivement encaissés à fin juin 2022.
- En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'*impôt anticipé*. Son produit se fonde sur l'estimation pour 2022 (6,5 milliards), qui sert de base au budget 2023. Ce montant, qui correspond au niveau tendanciel estimé, est inférieur à celui budgétisé pour 2022 (- 0,5 milliard), les recettes issues de l'impôt anticipé ayant été nettement plus basses que les années précédentes durant deux années consécutives (résultats 2020 et 2021).
- En ce qui concerne l'*impôt sur les huiles minérales*, les recettes devraient rester inférieures de 173 millions à la valeur budgétisée (- 3,7 %). Le nombre croissant de véhicules électriques mis en circulation et exonérés de l'impôt entraîne une baisse tendancielle des recettes issues de cet impôt.

5 Estimation des dépenses ordinaires

Les *dépenses ordinaires* devraient dépasser de 433 millions le montant prévu dans l'extrapolation de juin. Elles devraient ainsi être légèrement inférieures au montant budgétisé (- 129 millions, soit - 0,2 %). Les relèvements de crédits (suppléments et dépassements de crédits) sont plus que compensés par les crédits budgétaires non épuisés (soldes de crédit):

- Des *dépenses supplémentaires* ordinaires de 0,4 milliard ont été approuvées par la voie des suppléments *la et lb*. Un montant de 0,7 milliard (contre 0,5 milliard en juin) a été sollicité dans le cadre du supplément II.
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 0,9 milliard (contre 0,7 milliard en juin). Les plus importants sont dus en majeure partie à l'augmentation des recettes et du PIB nominal. Ils sont requis en particulier pour la contribution de la Confédé-



ration à l'AI (+ 192 millions), l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (+ 170 millions; hausse de l'apport provenant des ressources générales de la Confédération) et le point de TVA en faveur de l'AVS (+ 149 millions). Les dépassements de crédits restants émanent des charges de fonctionnement (enveloppes budgétaires) de différentes unités administratives.

- Compte tenu des données empiriques disponibles, l'estimation des *soldes de crédits* demeure inchangée. Ils devraient atteindre 2,2 milliards, ce qui représente 2,8 % des dépenses budgétisées, soit une proportion inférieure à celles qui avaient été enregistrées les années précédentes (moyenne 2012 – 2021: 3,6 %). Les soldes de crédits les plus importants déjà annoncés découlent du recul des dépenses destinées aux programmes de recherche européens (- 718 millions; non-association au programme Horizon; une partie des moyens a été mise au profit des mesures transitoires), à l'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (- 184 millions en raison d'une baisse des recettes issues des droits de douane perçus sur les carburants), à la recapitalisation de Skyguide (- 100 millions, celle-ci n'ayant pas été réalisée), aux réductions individuelles des primes (- 73 millions) et aux prestations transitoires pour les chômeurs âgés (- 65 millions). Les soldes de crédits restants se répartissent sur l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération.

6 Budget extraordinaire

Jusqu'ici, le Conseil fédéral et le Parlement ont arrêté, dans le cadre du budget et des suppléments Ia et Ib, pour l'année 2022 des *dépenses extraordinaires* de 9,1 milliards liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Avec le supplément II, le Conseil fédéral a en outre sollicité 4,0 milliards destinés au mécanisme de sauvetage du secteur de l'électricité et 0,9 milliard en faveur des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine (forfaits d'aide sociale).

Les dépenses extraordinaires effectives devraient s'élever à 6,1 milliards, soit un montant inférieur de 1,3 milliard à ce qui avait été prévu en été. Les fonds alloués pour financer l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (1,4 milliard contre 2,5 milliards en juin; 2,9 milliards approuvés) ne seront pas entièrement utilisés. En effet, l'estimation relative au paiement rétroactif aux collaborateurs rémunérés au mois d'une part du salaire afférente aux vacances et aux jours fériés a été nettement revue à la baisse (1,0 au lieu des 2,1 milliards estimés en juin/approuvés). Jusqu'à présent, seul un petit nombre d'exploitations ont déposé une demande à ce sujet. Ne seront pas non plus épuisés les fonds débloqués pour le financement des mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises (0,5 milliard contre 0,6 milliard en juin; 0,9 milliard approuvé) et l'allocation perte de gain COVID-19 (estimation inchangée de 0,3 milliard; 2,2 milliards approuvés). Les forfaits d'aide sociale en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine pourraient également être moins importants que ce qui a été sollicité dans le cadre du supplément II (0,8 au lieu de 0,9 milliard). Ces estimations restent toutefois entourées d'une grande incertitude.

Lors de la session d'automne de l'année 2022, le Parlement a approuvé le financement du mécanisme de sauvetage destiné à Axpo Holding AG. L'extrapolation se fonde sur l'hypothèse que cette société ne sollicitera pas le prêt ou qu'elle le remboursera dans son intégralité, auquel cas l'opération n'a pas d'incidence budgétaire pour la Confédération (sans prise en compte du forfait de mise à disposition et des intérêts



éventuels).

Parallèlement, des *recettes extraordinaires* sont attendues pour un montant de 1,6 milliard (- 60 millions par rapport à juin en raison du remboursement plus faible du matériel médical). Elles proviennent majoritairement du montant supplémentaire (1,3 milliard) distribué par la Banque nationale suisse (BNS; résultat de l'exercice 2021).

Le *compte d'amortissement*, qui est l'instrument du frein à l'endettement permettant d'assurer un contrôle statistique du budget extraordinaire, s'est soldé par un découvert de 20,3 milliards à fin 2021. Ce dernier devrait atteindre 24,8 milliards en 2022 compte tenu des recettes et dépenses extraordinaires estimées (respectivement de 1,6 et 6,1 milliards). Si l'excédent structurel de financement estimé (1,4 milliard) est crédité au compte d'amortissement, le découvert se réduit à 23,4 milliards.

Réduction de l'endettement lié au coronavirus

Selon la règle complétant le frein à l'endettement, tout découvert du compte d'amortissement doit être compensé. Le Conseil fédéral a décidé de comptabiliser à titre de recette extraordinaire depuis 2021 le montant supplémentaire de 1,3 milliard distribué par la BNS. Le montant restant du découvert devra être compensé en créditant, jusqu'en 2035, les excédents structurels de financement non pas au compte de compensation, mais au compte d'amortissement. En cas de besoin, par exemple si la BNS n'était pas en mesure de procéder à des distributions supplémentaires pendant plusieurs années, le délai d'amortissement peut être repoussé jusqu'en 2039.

La modification législative afférente a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États lors de la session d'automne 2022. La loi modifiée doit déjà être appliquée dans le cadre du compte 2022.

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

Annexe:

- Communiqué de presse (f)